

Conseil économique et social

Distr. générale 10 décembre 2012 Français

Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par ICW Global : Comunidad Internacional de Mujeres Viviendo con VIH-SIDA, Interact Worldwide, Alliance internationale contre le VIH/sida, Salamander Trust et Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.





Déclaration

Les femmes, la violence sexiste et le VIH

En dépit des avancées biomédicales enregistrées au cours des trente dernières années, le VIH continue de générer des effets disproportionnés sur les femmes.

Dans chaque région du monde, l'incidence du VIH ne cesse d'augmenter parmi les jeunes femmes. Le sida reste la cause principale de décès et de maladie chez les femmes en âge de procréer et il est largement admis que la violence est à la fois une cause et une conséquence de la transmission du VIH. Les femmes, notamment les jeunes femmes, vivant avec le VIH, continuent d'être victimes de violations graves de leurs droits fondamentaux liées à leur santé en matière de sexualité et de procréation.

L'inégalité entre les sexes est reconnue depuis longtemps (et cette tendance se confirme) comme étant à la fois une cause et une conséquence du VIH et le lien entre la pandémie du VIH et la violence à l'égard des femmes commence à illustrer la complexité de la façon dont le déséquilibre du pouvoir entre hommes et femmes joue dans le contexte du VIH.

Il est désormais clair qu'au niveau mondial la violence entre partenaires intimes double la vulnérabilité des femmes à l'infection au VIH et au moins une femme sur trois est battue, forcée d'avoir des rapports sexuels ou subira d'autres abus au cours de sa vie.

Les données récentes indiquent que les liens entre la violence entre partenaires intimes et la transmission du VIH sont bien plus complexes que ce que l'on pensait au départ et se traduisent par des effets majeurs en matière de rapports sexuels à risque, une capacité moins importante à négocier l'utilisation de préservatifs ou à discuter de pratiques sexuelles à moindre risque et une tendance parmi les hommes qui commettent des actes de violence à avoir de nombreux partenaires sexuels, à s'adonner des pratiques sexuelles à risque et à présenter un taux de prévalence des infections au virus du VIH et autres maladies sexuellement transmissibles plus élevé.

En outre, pour les femmes qui vivent avec le VIH, leur statut de séropositivité constitue un facteur déterminant supplémentaire de violence. Ces femmes sont davantage susceptibles de subir des violences, puisqu'un diagnostic d'infection par le VIH les expose à de nouvelles formes de violence, non seulement de la part de leurs partenaires, des membres de leur famille ou de leur communauté au sens large mais aussi au sein des milieux institutionnels. Cette situation résulte aussi des lois et politiques en matière de VIH indifférentes aux sexospécificités.

Il en résulte une toile de liens complexes, réciproques et autoalimentés entre la violence à l'égard des femmes, le VIH et les difficultés d'accès aux droits en matière de santé procréative et sexuelle, notamment aux services de planification familiale et de prévention du VIH, qui présentent des incidences sur le bien-être des femmes vivant avec le VIH et la transmission du virus.

Les déclarations ci-dessous adressées par des femmes vivant avec le VIH soulèvent ces questions :

• Une femme en Argentine a déclaré que la problématique de la violence à l'égard des femmes était une chose et que la violence à l'égard des femmes

2 12-64054

vivant avec le VIH en était une autre. Toutes les femmes touchées par le VIH dans son organisation ont subi toute forme de violence avant et après que le diagnostic a été posé : de la violence sexuelle, psychologique et économique à la violence institutionnelle. La leçon la plus importante pour elles, est qu'elles pouvaient évoquer cette question et, en l'identifiant, s'aider mutuellement et prendre des décisions conjointes afin d'obtenir de l'aide et améliorer leur qualité de vie. Elle a indiqué qu'une femme vivant avec le VIH et subissant des violences de toute forme risque d'abandonner son traitement et de mourir;

• Une femme en Zambie a expliqué qu'elle avait commencé à suivre un traitement en 2006 sans le dire à son époux. Elle prélevait ses doses hors d'une bouteille pour les placers dans un sac en plastique ou une boîte de comprimés de paracétamol. Parfois, elle oubliait de prendre une dose; son mari rentrait à 18 heures, soûl, s'approchait de la porte et la menaçait : « ce soir tu vas flipper ». Il l'enfermait dans la maison, la battait et la jetait dehors. Elle se rendait chez les voisins. S'ils compatissaient, ils la laissaient entrer sinon elle dormait sous un arbre jusqu'au lendemain. Pour cette raison, il lui arrivait de ne pas prendre son traitement. Elle a expliqué qu'elle se sentait vraiment mal et qu'elle n'avait même plus envie de prendre ses médicaments.

Nous demandons aux États Membres de relever leurs exigences concernant les femmes et filles, la violence sexiste et le VIH. Les droits, l'accès, l'investissement, la sûreté, la sécurité et l'équité constituent des éléments essentiels pour ces problématiques.

Nous présentons les recommandations suivantes :

- 1. Respecter, protéger et promouvoir les droits liés à la sexualité et à la procréation des femmes et des filles, de toutes origines et de toutes conditions, et tout au long de leur vie, notamment :
 - a) Examiner et abroger toutes les politiques et lois qui augmentent la vulnérabilité des femmes et des filles face à la violence, à l'instar de celles qui criminalisent le commerce du sexe, la sexualité entre personnes du même sexe, la consommation de drogue et l'exposition au VIH ou sa transmission;
 - b) Renforcer la capacité de la police, des travailleurs sociaux et les autorités judiciaires afin de répondre de façon efficace, rapide et judicieuse aux cas de violence signalés et de défendre les droits des femmes et des filles qui subissent des actes de violence de la part d'un partenaire intime, y compris un viol conjugal, un viol commis par un compagnon de sortie, un « viol de correction » à l'encontre des lesbiennes ou des femmes bisexuelles et la violence à l'égard des travailleurs du sexe;
 - c) Garantir l'égalité des droits en matière de propriété et d'héritage de biens à l'ensemble des femmes et des filles, en particulier celles dont le mari est décédé des suites du sida;
- 2. Éliminer les obstacles structurels, juridiques et culturels à l'accès au planning familial, à la santé en matière de sexualité et de procréation, aux services de protection contre le VIH et la violence, notamment :
 - a) Promouvoir l'accès aux informations, soutenir et proposer des services destinés aux personnes vulnérables à la violence sexiste sous tous ses aspects ou la subissant;

12-64054

- b) Promouvoir l'accès généralisé pour les femmes et les filles aux informations relatives aux liens réciproques étroits entre la violence sexiste et le VIH:
- c) Assurer un accès généralisé aux programmes visant à réduire la violence sexiste, ainsi que toutes ses causes directes et indirectes;
- 3. Investir dans les services de planification familiale de qualité, la santé procréative et sexuelle et la réduction de la violence et les services de VIH, en intégrant ceux-ci lorsque cela est possible; et en nouant des partenariats avec les réseaux et les coalitions de femmes vivant avec le VIH ou victimes de violence, ainsi qu'avec d'autres femmes touchées par ces enjeux;
 - 4. Protéger et garantir la sécurité des femmes et des filles, notamment :
 - a) Sensibiliser les prestataires de soins de santé à l'importance de protéger les femmes et les filles, de toutes origines et de toutes conditions, et veiller à leur sécurité, au sein des services de soins de santé, notamment les services de planning familial, de VIH et autres de santé procréative et sexuelle;
 - b) Sensibiliser toutes les autres institutions gouvernementales à l'importance de protéger et d'assurer la sécurité des femmes et des filles, de toutes origines et de toutes conditions, notamment dans le contexte du VIH et des problématiques connexes;
 - c) Promouvoir les médias, le secteur privé et les campagnes de proximité afin de défendre la sécurité et la tolérance zéro en ce qui concerne la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, sous toutes ses formes, notamment dans le contexte du VIH:
- 5. Garantir la pleine équité en matière d'accès aux services de planification familiale de qualité, la santé procréative et sexuelle et la réduction de la violence et les services de VIH, notamment :
 - a) Rendre autonomes les femmes et les filles, de toutes origines et de toutes conditions, afin de les ériger en catalyseurs du changement et éliminer toutes les formes de violence à leur égard;
 - b) Promouvoir des politiques fiscales et veiller à leur application afin de proposer des financements équitables dans le cadre de toutes les recommandations ci-dessous.

Nous avons hâte de voir comment l'Organisation des Nations Unies, sous l'égide de la Commission de la condition de la femme, traite les questions susmentionnées afin de transformer le cycle négatif de la violence à l'égard des femmes qui favorise l'infection au VIH en un cycle vertueux de sécurité pour toutes les femmes et filles, propice à la promotion et la protection des droits fondamentaux (notamment les droits fondamentaux des femmes vivant avec le VIH) et se traduisant par une plus grande sécurité pour les femmes et les filles.

Nous ne sommes pas les héritiers de la terre mais les locataires de celle de nos enfants. Aujourd'hui, à l'occasion de la présente session organisée à New York, nous avons la chance de changer le monde, de modifier l'axe de la terre, de placer les femmes, leurs droits et leurs choix, et de les aider en ce sens, au premier plan de toutes nos actions : les services de planification familiale, la création d'une

12-64054

« génération libérée du sida » à laquelle nous aspirons et notre volonté de faire du monde un lieu plus sûr pour les femmes et les enfants, voire pour chacun de nous.

12-64054